



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COLLECTIVITE DE MARTINIQUE

LE PRESIDENT

Sainte-Luce, le 07 mai 2020

Le Président,

A

Monsieur Nicaise MONROSE
Maire de Sainte-Luce
Hotel de Ville - Bourg
97228 Sainte-Luce

Objet : Votre courrier du 30 avril 2020
Distribution d'eau potable

Monsieur le Maire,

J'ai pris connaissance de votre courrier en date du 30 avril 2020 relatif aux problèmes actuels de distribution d'eau potable, et j'ai bien reconnu, dans votre empressement à le publier, votre propension à vous répandre, avant tout échange contradictoire, en allégations et accusations sommaires et outrancières.

Je note que la sévérité de la sécheresse ne vous a pas échappé. Les informations officielles font d'ailleurs état d'un niveau des rivières historiquement bas, d'une production proche du plus faible niveau jamais enregistré et d'une situation tellement dégradée que les services de l'Etat ont dû autoriser le non-respect du débit minimum biologique de la Lézarde et permettre à l'Espace Sud de mettre en service les forages Jean-Joseph.

Je conçois, rassurez-vous, qu'au-delà de ces faits avérés - et face à une situation qui emporte de telles conséquences dans la vie quotidienne de nombreux citoyens et professionnels -, l'on puisse questionner les conditions de gestion des services publics concernés. Je m'interroge fortement, par exemple, sur les raisons pouvant expliquer que, sur le plan du partage de la ressource, ni la répartition imposée par l'arrêté préfectoral de 2009 ni les engagements pris en réunion de la MISEN sécheresse ne soient apparemment respectés. Ce devoir de vigilance est indissociable d'une bonne conduite des affaires publiques. Mais il n'a rien à voir avec la sombre recherche de boucs émissaires à laquelle vous vous livrez et qui se traduit, dans votre courrier, par une extravagante mise en cause de la Communauté de l'Espace Sud.

Soyons donc clairs !

Vous ne dites pas la vérité, Monsieur le Maire, et vous le savez, quand vous prétendez ne pas comprendre les raisons pour lesquelles les travaux de liaison entre les réseaux d'eau de la côte Caraïbe et de la côte Atlantique, lancés par le SICSM en 2016, ne sont pas achevés.

Vous ne pouvez, en effet, ignorer les conditions financières dégradées dans lesquelles l'Espace Sud a récupéré, par obligation légale, la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2017. Premièrement, un déficit du budget assainissement de plus de 18,6 M€. Deuxièmement, une dette de 18,8 M€ à l'égard des entreprises (la plupart d'entre elles refusant de travailler tant qu'elles ne seraient pas payées !), avec des intérêts moratoires se comptant en millions d'euros ; troisièmement, un contentieux dans le dossier de la vente d'eau en gros à la CACEM/ODYSSI entraînant l'impossibilité pour l'Espace Sud d'encaisser les millions d'euros que la SME doit lui reverser au titre de la « surtaxe ».

Vous ne pouvez surtout ignorer les conséquences qu'une telle situation a entraînées : la quasi-impossibilité d'investir et de lancer des chantiers importants dans les domaines de l'eau et de l'assainissement durant trois exercices budgétaires, le temps que l'Espace Sud rétablisse la situation sur ses fonds propres et sans solliciter le contribuable. J'ajoute que j'ai tenu à pousser jusqu'au bout la logique de négociation pour débloquer « le dossier de la vente en gros ». C'est ainsi qu'un accord a été signé dans les locaux de l'Espace Sud ; un accord assorti, depuis, d'un échéancier précis ouvrant à notre communauté la possibilité de percevoir (enfin !) les importantes sommes qui lui sont dues et qui pourront (enfin !) être investies dans l'intérêt du territoire et des usagers du sud. Il est en outre évident, pour tous ceux qui s'occupent sérieusement de ce dossier, que la sortie de ce contentieux était indispensable à la mise en place, dans des conditions viables, d'une nécessaire structure unique de gestion de l'eau en Martinique.

Dans ce domaine comme dans d'autres, je crois avoir démontré, avec le soutien des élus de l'Espace Sud, une volonté de privilégier l'action concrète et utile, en laissant à d'autres le goût de l'agitation stérile. C'est aussi cela qui me permet de confirmer que les travaux que vous évoquez - et que le SICSM avait été contraint d'interrompre en 2016 - ont non seulement redémarré mais sont en cours de finalisation.

Vous ne dites pas la vérité, Monsieur le Maire, et vous le savez, quand vous faites mine de pouvoir poser la problématique du surpresseur de Thoraille dans les termes où vous le faites.

Vous savez que le chantier a été retardé pour les mêmes raisons financières. Et il se trouve que des travaux de reprise et de mise en service de cet équipement vont démarrer dès la sortie du confinement. Mais c'est surtout la construction d'un nouveau réservoir à l'Épinay qui pourra résoudre les problèmes en présence. L'ancienne municipalité, à laquelle vous apparteniez, n'a jamais répondu à la demande de recherche d'un terrain d'accueil que l'ex-SICSM lui avait formulée. Une parcelle idéalement située a été acquise sans appui de la Ville. Elle peut permettre l'implantation d'un réservoir desservant les communes de Sainte-Luce, de Rivière-Pilote et de Rivière-Salée.

Notre communauté est impatiente de lancer les études techniques indispensables à la poursuite de ce dossier. Mais l'accès du terrain étant empêché par une personne particulièrement agressive, nous attendons désespérément, comme vous le savez, que vous donniez instruction à vos services de procéder aux actions de médiation nécessaires. Ce dossier est donc bloqué du fait de la municipalité.

Vous ne dites pas la vérité, Monsieur le Maire, et vous le savez, quand vous abordez la question des « actions envisagées par l'Espace Sud pour venir en aide aux abonnés ».

C'est bien l'Espace Sud qui a exigé de son fermier, la SME, l'installation d'une bâche d'eau sanitaire de 3 000 litres sur le parking de Corps de Garde. Les bâches sont la propriété de l'Espace Sud et sont remplies par le Service territorial d'incendie et de secours (STIS).

Par ailleurs, au moment où vous écriviez, la Ville de Sainte-Luce avait déjà reçu une première dotation de 1 500 bidons d'eau potable de 5 litres provenant d'un stock acquis par l'Espace Sud - comme cela vous avait été indiqué -, et non du don de la SOMES (que nous remercions) qui avait été écoulé au fur et à mesure de la remontée des besoins.

Dans ce domaine, tout est mis en œuvre pour répondre du mieux possible aux besoins et aux attentes légitimes des usagers. Notre communauté est particulièrement mobilisée sur cet aspect complexe de la gestion de la crise. Nos services, que vous critiquez arbitrairement, sont quotidiennement impliqués dans le recensement de besoins par nature évolutifs, mais aussi dans la commande, la réception et le stockage des bouteilles, en tenant compte des capacités de livraison des fournisseurs et en négociant constamment les délais. Ils sont en coordination permanente avec les services municipaux. La distribution s'effectue en bonne intelligence avec ces derniers, en accord avec les maires, sur la base d'une articulation à vrai dire naturelle au sein du bloc communal.

Sur cette question, je serai, par ailleurs, attentif à ce que, dans la facturation, la SME puisse prendre en compte la situation des usagers concernés.

Vous ne dites pas davantage la vérité, Monsieur le Maire, et vous le savez, quand vous parlez avec autant de légèreté de votre manque d'information. Je vous ai convié aux différentes visioconférences des maires du sud organisées depuis le début de la crise. Vous n'y avez jamais participé. Vous ne vous y êtes jamais fait représenter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président

Eugène LARCHER